

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 897

26 novembre 1999

SOMMAIRE

AD GSM Center S.A., Eischen	page 43047	Hand Holding, S.à r.l., Luxembourg	43023
Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann, S.à r.l., Luxembourg	43010	Horizon Illimité S.A., Luxembourg	43026
Bush Cosmetics, S.à r.l., Schiffange	43010	Immobilière Création 2000 S.A., Bascharage	43025
Cadresys, S.à r.l., Luxembourg	43010	Immobilière Roby Diederich, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	43026
Capital Investment Fund, Fonds Commun de Placement	43011	Immofra S.A., Luxembourg	43020
Carometal International, S.à r.l., Luxembourg	43011	Indosuez Multimedia Fund, Sicav, Luxembourg	43023
Caves Pierre Nadler, S.à r.l., Livange	43011	Inodis, S.à r.l., Schrassig	43027
CBO Core Systems Statistics, S.à r.l., Luxembourg	43011	Itec, S.à r.l., Luxembourg	43030
C.D.U. S.A., Luxembourg	43011	Jam S.A., Luxembourg	43035
Central Asia Marketing, S.à r.l., Luxembourg	43012	(La) Jasso S.A., Luxembourg	43039
ChipAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43012	J & BE International S.A., Luxembourg	43036, 43037
CM Capital Markets Europe S.A., Luxembourg	43012	Jewellery Investment S.A., Luxembourg	43037
Codilux, S.à r.l., Hobscheid	43011	Kaberlaba S.A. Holding, Luxembourg	43038
Cofipier S.A., Luxembourg	43012	Karma International, S.à r.l., Luxembourg	43036
Cogefra S.A., Luxembourg	43010	Libanil S.A., Luxembourg	43039
Comifin S.A., Luxembourg	43013	Limbo Invest Holding S.A., Luxembourg	43040
Compagnie de Promotion Hôtelière Internationale S.A., Luxembourg	43014	Lomo Properties S.A., Luxembourg	43040
Compagnie Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	43012	Luxgest S.A., Luxembourg	43026, 43027
Connect Software Engineering, S.à r.l., Steinfort	43014	Luxite Finance S.A., Kockelscheuer	43028, 43029
CPR Universe, Sicav, Luxembourg	43014	Luxmold S.A., Kockelscheuer	43041
Delta Invest S.A., Luxembourg	43014	Maacher Stuff, S.à r.l., Grevenmacher	43023
Derketo Holding S.A., Luxembourg	43018	Magabir S.A., Luxembourg	43041
Digen S.A., Luxembourg	43018	Maincap Real Estate S.A., Luxembourg	43041
Diwar International S.A., Luxembourg	43018	Mark Steel Development S.A., Strassen	43051
E.C.T. Europe, S.à r.l., Sandweiler	43019	Masaca International S.A., Luxembourg	43037
Enic Sports, S.à r.l., Luxembourg	43017	Media Travel S.A., Luxembourg	43052
Enoil, S.à r.l., Luxembourg	43019	Mega Trax, Luxembourg	43029
E-Parco, S.à r.l., Luxembourg	43015	Microtrade, S.à r.l., Luxembourg	43051
Eurocode, Sicav, Luxembourg	43019	Mogeba, Light and Sound, S.à r.l., Sanem	43035, 43036
Europe - Fiduice, G.m.b.H., Luxembourg	43020	Moise S.A., Luxembourg	43052
Eurostone S.A., Strassen	43018	Mondifin S.A., Luxembourg	43052
Euro Trans Service, S.à r.l., Hesperange	43013	Montalbano Three S.A., Luxembourg	43052
Faldo Holding S.A., Luxembourg	43021	Nei Haus S.A., Luxembourg	43040
Faver S.A., Luxembourg	43025	New Team, S.à r.l., Luxembourg	43039, 43040
Felmere, S.à r.l., Luxembourg	43019, 43020	Noble Real Estate S.A., Luxembourg	43054
Fiamm S.A., Luxembourg	43017	Nolan Holding S.A., Luxembourg	43056
Finerga S.A., Luxembourg	43014	Nord Strassen Automobiles S.A., Luxembourg	43053
Fininc Luxembourg S.A., Luxembourg	43024	Odda Finance Internationale S.A.H., Luxembourg	43056
Forinari Lux S.A., Luxembourg	43022	Onyx Management S.A., Luxembourg	43054
Foursome Holding S.A., Luxembourg	43021	Orca S.A., Luxembourg	43030, 43035
Fromlux S.A., Luxembourg	43024	Poudrierie de Luxembourg S.A., Kockelscheuer	43054, 43055
Générale Alimentation Investissement S.A., Luxbg	43024	(La) Poudrierie S.A., Kockelscheuer	43038
Greenback Holdings S.A.H., Strassen	43024	Press Distribution Company S.A., Luxembourg	43053
Hadmount S.A., Luxembourg	43023	Project Control S.A., Steinfort	43055
		RGB. Fin S.A., Luxembourg	43055
		Triangle S.A., Luxembourg	43050, 43051
		Wagram Finance S.A., Luxembourg	43042, 43047

BUREAUTIQUE ROSY WAGNER-BRAUCKMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 27, rue de la Barrière.
R. C. Luxembourg B 47.030.

Le bilan de l'année 1995, enregistré le 5 mars 1997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour original
Signature

Un mandataire

(45233/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

BUREAUTIQUE ROSY WAGNER-BRAUCKMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 27, rue de la Barrière.
R. C. Luxembourg B 47.030.

Le bilan de l'année 1996, enregistré le 5 mars 1997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour copie conforme
Signature

Un mandataire

(45234/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

BUSH COSMETICS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3860 Schifflange, 34, rue de Noertzange.

Gemäss Gesellschafterbeschluss vom 20. August 1999 wird der Sitz der Gesellschaft verlegt nach, 34, rue de Noertzange, L-3860 Schifflange.

Réquisition aux fins de la publication au mémorial et aux fins de modification de l'inscription au registre de commerce.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE

WEBER & BONTEMPS, société civile

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45235/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CADRESYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 31.951.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(45236/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

COGEFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 26.513.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 1999

En date du 15 juin 1999, l'Assemblée Générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice;
- de réélire MM. Charles Dulondel, Michel de Robillard et Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000;
- de réélire ERNST & YOUNG, Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45249/014/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CAPITAL INVESTMENT FUND, Fonds Commun de Placement.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 8 septembre 1999

En date du 8 septembre 1999, le Conseil d'Administration de la Société susmentionnée agissant en sa qualité de Société de Gestion du Fonds Commun de Placement CAPITAL INVESTMENT FUND a décidé:

- de verser un dividende intérimaire aux porteurs de parts de CAPITAL INVESTMENT FUND - FRF BOND PORTFOLIO pour un montant global de EUR 1.213.650,-. La date Ex-dividende est fixée au 16 septembre 1999 et le paiement sera effectué en date du 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45237/014/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CAROMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.394.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45238/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CAVES PIERRE NADLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Z.I. le 2000.

R. C. Luxembourg B 41.212.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45239/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CBO CORE SYSTEMS STATISTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.823.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45240/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

C.D.U. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45241/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CODILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L_8371 Hobscheid, 7, rue Hiehl.

R. C. Luxembourg B 64.092.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 24 septembre 1999, vol. 135, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Signature.

(45247/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CENTRAL ASIA MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.387.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45242/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

ChipAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 69.052.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 26 juillet 1999, il a été décidé de transférer le siège de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

D. Audia

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45243/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

COFIPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.019.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau

Administrateur

N.-E. Nijar

Administrateur

(45248/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

COMPAGNIE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45252/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CM CAPITAL MARKETS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.697.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(45245/793/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CM CAPITAL MARKETS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.697.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 août 1999, conformément à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, que:

1. Le capital souscrit et le capital autorisé de la société sont convertis de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 199 et par application du taux de change de 1,- EUR = 40,3399 LUF.

L'assemblée générale décide de fixer le capital souscrit à 2.565.000,- EUR et d'affecter le complément de 499,60 EUR à une réserve spéciale non disponible.

2. La valeur nominale des actions est supprimée.

3. L'article 3, alinéas 1 et 2 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 3. Alinéa 1.** Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent soixante-cinq mille euros (2.565.000,- EUR), représenté par un million trente-quatre mille neuf cent vingt (1.034.920) actions sans valeur nominale.»

«**Alinéa 2.** Le capital autorisé est fixé à neuf cent quatre vingt et onze mille cinq cent soixante-quatorze virgule dix euros (991.574,10 EUR), représenté par quatre cent mille (400.000) actions sans valeur nominale.»

Version anglaise

«**Art. 3. Paragraph 1.** The subscribed capital is set at two million five hundred sixty-five thousand Euro (2,565,000.- EUR), consisting of one million thirty-four thousand nine hundred and twenty (1,034,920) shares without par value.»

«**Paragraph 2.** The authorized capital is fixed at nine hundred ninety-one thousand five hundred seventy-four point ten Euro (991,574.10 EUR), consisting of four hundred thousand (400,000) shares without par value.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45246/793/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

COMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.568.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour COMIFIN S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(45250/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

COMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 23.568.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour COMIFIN S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(45251/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

EURO TRANS SERVICE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5816 Hesperange, 2, Montée du Château.

Gemäss Gesellschafterbeschluss vom 3. März 1999 wird der Sitz der Gesellschaft verlegt nach 2, Montée du Château, L-5816 Hesperange.

Requisition aux fins de publication au Mémorial et aux fins de modification de l'inscription au registre de commerce.

Für die Gesellschaft
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS,
Société civile

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45270/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

COMPAGNIE DE PROMOTION HÔTELIÈRE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 24.466.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45253/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CONNECT SOFTWARE ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 62.730.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 24 septembre 1999, vol. 135, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Signature.

(45254/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CPR UNIVERSE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.553.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45255/014/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

CPR UNIVERSE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.553.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 1999

En date du 19 juillet 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998;
- de réélire MM. Christian Prince, Vincent Zeller, Jacques Bruxer, ainsi que la société CPR Gestion, représentée par M. Francis Ailhaud, en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000;
- de ratifier la nomination de M. Olivier Huby en qualité de nouvel Administrateur de la SICAV;
- de réélire DELOITTE & TOUCHE en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000.

Luxembourg, le 19 juillet 1999.

(45256/014/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

DELTA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R. C. Luxembourg B 34.930.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45257/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FINERGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 40.098.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45280/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

E-PARCO, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.048.

—
Décision de l'associé unique du 19 juillet 1999

Ordre du jour

Confirmation de cession de parts sociales.

Résolutions

L'associé unique décide de confirmer la cession de parts sociales aux personnes suivantes:

Nom et adresse du nouvel associé	Nombre de parts sociales cédées	Prix LUF	Date de signature du contrat de cession	Date de paiement
Alan Hill Holly Hedge 77, Bluntswood Road Haywards Heath RH16 1ND West Sussex U.K.	71	71.000	22/02/99	18/03/99
Benoît Gilain 2, avenue de l'Etoile Polaire 1410 Waterloo Belgium	258	258.000	29/03/99	09/04/99
Dave Grant 49, rue du Printemps 1380 Ohain Belgium	1,616	1,616.000	20/02/99	24/02/99
Dennis Craggs The Old School School Lane Medmenham, Nr. Marlow UK	54	54.000	19/02/99	15/03/99
Emmanuel Bertrand 38, rue de l'Eglise 92160 Antony France	91	91.000	11/02/99	24/02/99
Frank Boot Waterloosesteenweg, 533 b 6 1050 Brussels Belgium	194	194.000	09/02/99	09/02/99
Frédéric Martel 50, rue Lakanal 92500 Rueil - Malmaison France	32	32.000	21/05/99	21/05/99
Graham Norris Ashdown Windmill Lane Henfield BN5 9UW W Sussex UK	71	71.000	19/02/99	15/03/99
Hans-Olov Möller Artillerigatan, 74 11530 Stockholm Sweden	78	78.000	02/02/99	10/02/99
Isabelle White 10, rue Ledermann 92310 Sèvres France	103	103.000	11/02/99	24/02/99
Jérôme Roy 21, rue Cujas 75005 Paris France	26	26.000	11/02/99	24/02/99

43016

Lars-Peter Brette	32	32.000	11/02/99	15/02/99
Slagroutevägen, 6A				
182 34 Danderyd				
Sweden				
Marc Jansen	32	32.000	15/02/99	24/06/99
35, Bachlaan				
5707 RN Helmond				
The Netherlands				
Marc Selvais	39	39.000	08/02/99	10/02/99
60, rue de Stalle				
1180 Brussels				
Belgium				
Nick Soskin	356	356.000	13/04/99	13/04/99
La Carrere				
06460 Se. Vallée de Thiey				
France				
Nicolas Mouzin	52	52.000	19/03/99	19/03/99
14, rue d'Auteuil				
75016 Paris				
France				
Nils Litens	65	65.000	25/05/99	13/05/99
Furutorp				
795 32 Rättvik				
Sweden				
Nils-Åke Kristensson	52	52.000	16/02/99	10/02/99
Köpstadsö, 47				
430 84 Styrso				
Sweden				
Orvar Litsjö	550	550.000	05/02/99	08/02/99
Tervurenlaan, 386				
1160 Brussels				
Belgium				
Owe Björkman	32	32.000	11/05/99	02/06/99
Skyttegatan, 6				
193 22 Sigtuna				
Sweden				
Patrick Merlin	32	32.000	11/02/99	24/02/99
17, boulevard Gallieni				
91460 Gournay sur Marne				
France				
Peter Broodkoorn	110	110.000	12/02/99	15/02/99
14, rue du Tri-Bara				
1380 Ohain				
Belgium				
Philip Heylighen	52	52.000	04/02/99	09/02/99
Gevaertstraat, 12				
1800 Vilvoorde				
Belgium				
Pierre Bonnet	91	91.000	11/02/99	24/02/99
15, rue de Chateaupers				
91410 Roinville				
France				
Robin Greenwood	71	71.000	22/02/99	18/03/99
54, Stafford Road				
Ruislip Gardens				
Middlesex HA4 6PH				
UK				
Stefan Nilsson	97	97.000	12/02/99	17/02/99
Master Sirmonsväg, 13				
170 66 Solna				
Sweden				
Martine Pick-Lackahmanan	776	776.000	11/02/99	24/02/99
24, rue de Teril				
75016 Paris				
France				

43017

Steven De Tollenaere	103	103.000	22/01/99	19/01/99
Paddegatstraat, 91 1880 Kapelle-op-den-Bos Belgium				
Tomas Wiberg	110	110.000	11/02/99	16/02/99
Appeistigen, 2 181 62 Lidingö Sweden				
Walter Knaeps	84	84.000	12/02/99	17/02/99
Stijn Streuvelstraat, 23 3191 Boortmeerbeek Belgium				
Wim Van Beveren	343	343.000	05/02/99	09/02/99
Donkiaan, 77 bus 1 9290 Berlare Belgium				

Décide d'octroyer à la gérance tous les pouvoirs pour l'exécution de la décision prise en ce compris tous les pouvoirs nécessaires pour l'inscription de la cession de parts sociales dans le registre des actionnaires et pour la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Metdepenninghen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1999, vol. 527, fol. 71, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(45265/230/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

ENIC SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital de GBP: 15.450.340,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.404.

Extrait de la décision de l'associé unique du 26 août 1999

En date du 26 août 1999, l'Associé Unique de ENIC SPORTS, S.à r.l., dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a pris les résolutions suivantes:

- décision a été prise de nommer deux nouveaux gérants de la société avec effet à dater de la présente;
- décision a été prise de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la société:
 - Monsieur Daniel Levy, directeur de société, demeurant à Essex, Angleterre,
 - Monsieur Rashesh Thakkar, directeur de société, demeurant à Windemere, Etats-Unis;
- décision a été prise de modifier le régime de signature de sorte que:
 - Monsieur Dennis Bosje et lui seul, puisse engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.
 - A défaut, la signature de deux gérants est nécessaire pour engager la société en toutes circonstances.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 529, fol. 5, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45263/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FIAMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.169.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 31 mai 1999

Résolution

Le conseil d'administration accepte la démission de M. Euro Trapani et le remercie pour l'activité qu'il a déployé en faveur de la société.

Pour extrait conforme
FIAMM S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45279/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

DERKETO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.584.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45258/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

DERKETO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.584.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 22 juin 1999 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Madame Erna Amundsen, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (UK);
- Monsieur Serge Tabery, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (B).

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45259/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

DIGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyer.
R. C. Luxembourg B 53.232.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(45260/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

DIWAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.916.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

DIWAR INTERNATIONAL S.A.
Signature

(45261/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

EUROSTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 46.542.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue au siège social en date du 7 juin 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(45269/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

E.C.T. EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5239 Sandweiler, 3, am Schrendel.
R. C. Luxembourg B 50.551.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45262/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

ENOIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.476.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45264/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

EUROCODE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 27.622.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45266/014/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

EUROCODE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 27.622.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 août 1999

En date du 23 août 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998;
- de réélire Mmes Françoise Berthaud, Colette Giraud et M. Serge Demay en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000;
- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000.

Luxembourg, le 23 août 1999.

(45267/014/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FELMERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 69.196.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FELMERE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Leo Staut, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, que désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- a) Modification de l'article 4 des statuts, par la suppression du premier paragraphe.
- b) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de supprimer le premier paragraphe de l'article 4 des statuts, de sorte que celui-ci a dorénavant la teneur suivante:

«**Art.4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sortes de sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire d'une façon générale, tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente assemblée sont évalués approximativement à 20.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun associé n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Staut, F. Ferron, C. Schmit, M. Thyges-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, vol. 119S, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

J.-P. Hencks.

(45277/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FELMERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 69.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(45278/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

EUROPE - FIDUCE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 19, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.379.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(45268/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

IMMOFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 32.175.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 1999 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg:

Est nommé administrateur de la société avec pouvoir de signature individuelle suite à la démission de M. Philip Mark Croshaw:

Monsieur Jesse Hester, consultant, demeurant à La Peigneurie, Isle of Sark.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45297/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.567.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 528, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FALDO HOLDING S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(45271/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.567.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 528, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALDO HOLDING S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(45272/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 27 août 1999

Résolution

L'assemblée élit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg;
 Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Federico Franzina, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Mme Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administratrice.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
FALDO HOLDING S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45274/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FOURSOME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.712.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur Adjoint, demeurant à Luxembourg,
 agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ORTIS ASSETS LTD., avec siège social à Alofi, Niue,
 en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 août 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

– que la société FOURSOME HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 13195 de 1998 et que les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 7479 de 1999.

– que le capital social de la société s'élève actuellement à deux millions six cent cinquante mille francs français (2.650.000,- FRF), représenté par vingt-six mille cinq cents (26.500) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune, entièrement libérées;

– que ORTIS ASSETS LTD., étant devenue seule propriétaire des vingt-six mille cinq cents (26.500) actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme FOURSOME HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

– que ORTIS ASSETS LTD. déclare la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation,

– que ORTIS ASSETS LTD., agissant en sa qualité de liquidateur de la société FOURSOME HOLDING S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs de la société à son profit;

– que ORTIS ASSETS LTD. se trouve investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle de sorte que la liquidation de la société FOURSOME HOLDING S.A. est achevée et est à considérer comme définitivement clôturée.

– que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

– que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 3CS, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 septembre 1999.

G. Lecuit.

(45285/220/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FORNARI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.944.

—

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 23 août 1999

6^{ème} résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1999 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'Administration:

M. Marion Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45283/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FORNARI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.944.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45284/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

INDOSUEZ MULTIMEDIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.885.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1999

En date du 18 juin 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998;
- de réélire MM. Charles Reybet-Degat, Bernard Simon-Barboux, Michel Potsios, Jean Malo, William Parker, Yvon Guégan et Alain Seugé en qualité d'administrateurs pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000;
- de réélire ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45298/014/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

INDOSUEZ MULTIMEDIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.885.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

(45299/014/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

HADMOUNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 septembre 1999

- Les démissions de Messieurs M. Spaventi, employé privé, Lugano et M. Bulani, avocat, Villa Luganese, de leur mandat d'administrateur de la société sont acceptées.
- Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.
- Monsieur Jean-Paul Defay est nommé administrateur en remplacement de M. Spaventi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de 2005.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour HADMOUNT S.A.
COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45290/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

HAND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.828.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45291/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MAACHER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 21, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 32.971.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 13, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(45799/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

FININC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.193.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 1999

- Monsieur Roger Caurla, maître en droit, Mondercange, Alain Vasseur, consultant, Holzem, et Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre, sont nommés nouveaux administrateurs pour une période statutaire de 6 ans en remplacement de Messieurs Matterino Dogliani, Francesco Dogliani et Fulvio Tornich qui ne se présentent plus aux suffrages. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

- HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée nouveau commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans en remplacement de REVILUX S.A. qui ne se présente plus aux suffrages. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

- Le domicile est transféré au 19, rue du Kirchberg à L-1858 Luxembourg.
Luxembourg, le 2 avril 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour FININC LUXEMBOURG S.A.
COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45281/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FININC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.193.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45282/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FROMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.221.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau N.-E. Nijar
Administrateur Administrateur

(45286/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

GENERALE ALIMENTATION INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.222.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau N.-E. Nijar
Administrateur Administrateur

(45287/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

GREENBACK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8030 Strassen 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 45.593.

Statuts coordonnés en vigueur, suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue au siège social en date du 7 juin 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(45289/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FAVER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.484.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 juin 1999

7^{ème} résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'Administration:

M. Marion Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45275/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

FAVER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.484.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 juin 1999.

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer les activités de la société, malgré les pertes dépassant la moitié du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45276/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

IMMOBILIERE CREATION 2000 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.
R. C. Luxembourg B 58.211.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 24 septembre 1999, vol. 135, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Signature.

(45293/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

IMMOBILIERE CREATION 2000 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.
R. C. Luxembourg B 58.211.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 septembre 1999 que le bilan de l'année 1998 est accepté à l'unanimité.

Il a été acté que le capital de la société a été entièrement libéré en date du 13 septembre 1999.

Les actionnaires accordent décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes et reconduisent leur mandat pour l'exercice suivant.

Pour inscription
-réquisition-
modification

Enregistré à Capellen, le 24 septembre 1999, vol. 135, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(45294/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le * 1999.

HORIZON ILLIMITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 42.549.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

(45292/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

IMMOBILIERE ROBY DIEDERICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 24, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 53.266.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 24 septembre 1999, vol. 135, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Signatures.

(45295/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

IMMOBILIERE ROBY DIEDERICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 24, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 53.266.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Capellen, le 24 septembre 1999, vol. 135, fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Signatures.

(45296/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LUXGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 18, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 51.812.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le mardi vingt avril s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXGEST, ayant son siège social à L-2351 Luxembourg, 18, rue des Primevères. La société a été constituée le 17 juillet 1995 suivant acte de Me Frank Baden, Notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 510 du 5 octobre 1995. La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51812.

La séance est ouverte à 11.00 heures quarante cinq (11.45) sous la présidence de Monsieur Charles-Louis Ackermann, industriel, demeurant à Kockelscheuer.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Hardt, ingénieur diplômé, demeurant à Esch-sur-Alzette et comme scrutateur Madame Adeline Heiderscheid, demeurant à Bridel.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose:

1. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire a été dûment convoquée dans les délais prévus par lettres aux actionnaires.

2. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence établie par le bureau et reconnue exacte par l'assemblée. Après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau ladite liste de présence, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Y demeurent également annexées, pour être soumises en même temps aux mêmes formalités, les procurations des associés représentés, dûment paraphées ne varietur par les mandataires respectifs et les membres du bureau. Le texte des procurations données par les actionnaires indique à la suite de l'ordre du jour «que le mandataire peut prendre part à toutes délibérations et voter en son nom toutes les décisions se rattachant à l'ordre du jour précité aux effets ci-dessus approuver et signer tous actes et procès-verbaux, substituer, et en général faire le nécessaire.»

3. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour.

4. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Augmentation du capital social de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) par incorporation de réserves pour le porter au montant de un million deux cent cinquante mille cinq cent trente sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

2. Conversion du capital social de un million deux cent cinquante mille cinq cent trente sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF) en trente et un mille Euros (31.000,- EUR).

3. Modification afférente de l'article cinq des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent trente sept francs luxembourgeois (537,- LUF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF), par incorporation des résultats reportés à concurrence du prédit montant de cinq cent trente sept francs luxembourgeois.

L'assemblée reconnaît que le montant du résultat reporté émarginé au bilan arrêté au 31 décembre 1998, s'élève toujours à au moins cinq cent trente sept francs luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de un million deux cent cinquante mille cinq cent trente sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF) en trente et un mille Euros (31.000,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité des voix décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Dont acte, fait et passé à Kockelscheuer, date qu'en tête des présentes.

Signé : C.-L. Ackermann, J.-P. Hardt, A. Heiderscheid.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 16, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

Signatures.

(45319/000/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LUXGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 18, rue des Princes.

R. C. Luxembourg B 51.812.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le mardi 22 avril 1999

L'Assemblée Générale décide sur proposition du Conseil d'Administration de reconduire le mandat de Commissaire de Monsieur Axel Dumont pour un nouveau terme de trois années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2001.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres.

Kockelscheuer, le 24 avril 1998.

C.-L. Ackermann
Administrateur-Délégué

A. Heiderscheid
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 506, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45320/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

INODIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5362 Schrassig, 8, rue Saint Donat.

R. C. Luxembourg B 26.886.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Par mandat
Signature*

(45300/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LUXITE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 25.966.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le mercredi douze mai s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXITE FINANCE, ayant son siège social à L-1899 Kockelscheuer. La société a été constituée le 13 mai 1987 suivant acte de Me Frank Baden, Notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°242 du 3 septembre 1987. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 juillet 1995 suivant acte de Maître Frank Baden publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 5 15 du 9 octobre 1995. La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.966.

La séance est ouverte à onze heures quinze (11.15) sous la présidence de Monsieur Charles-Louis Ackermann, industriel, demeurant à Kockelscheuer.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Edmond Felgen, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg et comme scrutateurs Monsieur Dominique Laval, industriel, demeurant à Kockelscheuer et Madame Adeline Heider-scheid, directeur financier, demeurant à Bridel.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose:

1. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire a été dûment convoquée dans les délais prévus par lettres aux actionnaires.

2. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence établie par le bureau et reconnue exacte par l'assemblée. Après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau ladite liste de présence, restera annexée à l'acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Y demeurent également annexées, pour être soumises en même temps aux mêmes formalités, les procurations des associés représentés, dûment paraphées ne varietur par les mandataires respectifs et les membres du bureau. Le texte des procurations données par les actionnaires indique à la suite de l'ordre du jour «que le mandataire peut prendre part à toutes délibérations et voter en son nom toutes les décisions se rattachant à l'ordre du jour précité aux effets ci-dessus approuver et signer tous actes et procès-verbaux, substituer, et en général faire le nécessaire.»

3. Qu'il résulte de ladite liste de présence que vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions des trente mille actions totales émises par la société sont présentes ou représentées à l'assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour.

4. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Augmentation du capital social de son montant actuel de cent cinquante millions de francs luxembourgeois (150.000.000,- LUF) par incorporation de réserves pour le porter au montant de cent cinquante millions vingt-quatre mille et quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (150.024.088,- LUF).

2. Conversion du capital social de cent cinquante millions vingt-quatre mille et quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (150.024.088,- LUF) en trois millions sept cent dix-neuf mille Euros (3.719.000,- EUR) et suppression de la valeur nominale des parts sociales.

3. Modification afférente de l'article trois des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trois millions sept cent dix-neuf mille Euros (3.719.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts. L'exécution peut en être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.»

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre mille et quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (24.088,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante millions de francs luxembourgeois (150.000.000,- LUF) à cent cinquante millions vingt-quatre mille et quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (150.024.088,- LUF), par incorporation des résultats reportés à concurrence du prédit montant de vingt-quatre mille et quatre-vingt-huit francs luxembourgeois. L'assemblée reconnaît que le montant du résultat reporté émarginé au bilan arrêté au 31 décembre 1998, s'élève toujours à au moins vingt-quatre mille et quatre-vingt-huit francs luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de cent cinquante millions vingt-quatre mille et quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (150.024.088,- LUF) en trois millions sept cent dix-neuf Euros (3.719.000,- EUR) et de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité des voix décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art 3.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent dix-neuf mille Euros (3.719.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts. L'exécution peut en être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.»

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Dont acte, fait et passé à Kockelscheuer, date qu'en tête des présentes.

Signé : C.-L. Ackermann, E. Felgen, D. Laval, A. Heiderscheid.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

Signatures.

(45321/000/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LUXITE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 25.966.

Il résulte des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration qu'actuellement les organes de la société sont constitués comme suit

Conseil d'Administration:

Monsieur Charles-Louis Ackermann, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Monsieur Edmond Felgen, Administrateur

Madame Adeline Heiderscheid, Administrateur

Commissaire:

Monsieur Jean-Pierre Hardt,

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres.

Nous vous prions de bien vouloir modifier notre inscription au registre de commerce comme suit:

Radiation comme Administrateur de Monsieur Robert Le Bouter, décédé le 27 mars 1999.

Prolongation des mandats de:

- Monsieur Charles-Louis Ackermann, Administrateur pour un nouveau terme de 6 années

- Monsieur Jean-Pierre Hardt, Commissaire pour un nouveau terme de 6 années

Réduction du nombre des Administrateurs à trois.

Kockelscheuer, le 12 mai 1999.

C.-L. Ackermann

E. Felgen

Président du Conseil d'Administration

Administrateur

(45322/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LUXITE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 25.966.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le mercredi 12 mai 1999

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Robert Le Bouter, Administrateur, en date du 27 mars 1999. L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir au poste d'Administrateur devenu vacant.

L'Assemblée Générale décide sur proposition du Conseil d'Administration de reconduire le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles-Louis Ackermann et celui de Commissaire de Monsieur Jean-Pierre Hardt, pour un nouveau terme de six années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2005.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres.

Kockelscheuer, le 12 mai 1999.

C.-L. Ackermann

E. Felgen

Président du Conseil d'Administration

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

Signatures.

(45323/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MEGA TRAX.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 8, boulevard Grande-Duchesse.

Monsieur R. Poulles a démissionné le 8 avril 1998 de son poste d'Administrateur de la société MEGA TRAX.

R. Poulles.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45332/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

ITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.391.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Luxembourg

Signature

(45302/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

ORCA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 71.103.

In the year one thousand nine hundred and ninety nine, on the thirty first day of August.

Before us, Maître Andre Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ORCA S.A., a société anonyme, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L - 2522 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, on 4 August 1999, not yet published in the Mémorial, hereinafter referred to as the «Corporation».

The meeting was opened at three thirty p.m. with Mr Magnús Gudmundsson, managing director, residing in Junglinster, in the chair, who appointed as secretary Maître Ari Gudmannsson, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Thordur Emil Ólafsson, bank employee, residing in Fentange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Renominate the shares of the Corporation currently in issue «ordinary shares».
2. Increase the share capital of the Corporation up to three million Icelandic Kronur (ISK 3,000,000.-) by the issue of five thousand (5,000) ordinary shares of a par value of one hundred Icelandic Kronur (ISK 100.-) each.
3. Decide that the ordinary shares of the Corporation may be issued in registered form only.
4. Decide that no transfers of the ordinary shares of the Corporation may be effected from 1st September 1999 on up to and including 20 August 2002, except by way of inheritance upon decease of a holder of ordinary shares.
5. Increase the share capital of the Corporation up to six million Icelandic Kronur (ISK 6,000,000.-) by the issue of thirty thousand (30,000) non-voting preferential shares of a par value of one hundred Icelandic Kronur (ISK 100.-) each to be subscribed at their par value plus a share premium of fifty nine thousand nine hundred Icelandic Kronur (ISK 59,900.-) per share, making a total share premium of one billion seven hundred and ninety seven million Icelandic Kronur (ISK 1,797,000,000.-).
6. Decide that holders of non-voting preferential shares of the Corporation shall have the right to receive ninety nine point eight three three six one one per cent (99.833611%) of all distributions to be paid out by the Corporation to shareholders, the remaining percentage being paid out to holders of ordinary shares.
7. Decide that holders of non-voting preferential shares of the Corporation shall have the right to receive ninety nine point eight three three six one one per cent (99.533611%) of all liquidation proceeds to be paid to shareholders of the Corporation in case of liquidation of the latter.
8. Suppress the authorised capital of the Corporation.
9. Subsequent amendment of Articles 5, 6, 8, 16 and 17 of the Articles of Incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to renominate the shares of the Corporation currently in issue «ordinary shares».

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Corporation up to three million Icelandic Kronur (ISK 3,000,000.-) by the issue of five thousand (5,000) ordinary shares of a par value of one hundred Icelandic Kronur (ISK 100.-) each.

The new ordinary shares of the Corporation have been subscribed as follows:

STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3156, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;	
two thousand five hundred ordinary shares	2,500
WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;	
two thousand five hundred ordinary shares	2,500
Total: five thousand ordinary shares	5,000

The mentioned persons are duly represented by Mr Magnús Gudmundsson, prenamed, acting in his capacity as managing director with individual signing power.

The ordinary shares subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of five hundred thousand Icelandic Kronur (ISK 500,000.-) is at the disposal of the Corporation, as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides that the ordinary shares of the Corporation may be issued in registered form only.

Fourth resolution

The meeting decides that no transfers of the ordinary shares of the Corporation may be effected from 1st September 1999 on up to and including 20 August 2002, except by way of inheritance upon decease of a holder of ordinary shares.

Fifth resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Corporation up to six million Icelandic Kronur (ISK 6,000,000.-) by the issue of thirty thousand (30,000) non-voting preferential shares of a par value of one hundred Icelandic Kronur (ISK 100.-) each to be subscribed at their par value plus a share premium of fifty nine thousand nine hundred Icelandic Kronur (ISK 59,900.-) per non-voting preferential share.

The new non-voting preferential shares of the Corporation have been subscribed as follows:

STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;	
fifteen thousand non-voting preferential shares	15,000
WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;	
fifteen thousand non-voting preferential shares	15,000
Total: thirty thousand non-voting preferential shares	30,000

The mentioned persons are duly represented by Mr Magnús Gudmundsson, prenamed, acting in his capacity as managing director with individual signing power.

The non-voting preferential shares subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of three million Icelandic Kronur (ISK 3,000,000.-) is at the disposal of the Corporation.

In addition, the shareholders paid on each subscribed non-voting preferential share a share premium of fifty nine thousand nine hundred Icelandic Kronur (ISK 59,900.-), thus making a total share premium of one billion seven hundred and ninety seven million Icelandic Kronur (ISK 1,797,000,000.-).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Sixth resolution

The meeting decides that holders of non-voting preferential shares of the Corporation shall have the right to receive ninety nine point eight three three six one one per cent (99.833611%) of all distributions to be paid out by the Corporation to shareholders, the remaining percentage being paid out to holders of ordinary shares.

Seventh resolution

The meeting decides that holders of non-voting preferential shares of the Corporation shall have the right to receive ninety nine point eight three three six one one per cent (99.833611%) of all liquidation proceeds to be paid to shareholders of the Corporation in case of liquidation of the latter.

Eighth resolution

The meeting decides to suppress the authorised capital of the Corporation.

Ninth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Articles of Incorporation are amended as follows;

Article 5 of the Articles of Incorporation now reads as follows:

«The subscribed capital is set at six million Icelandic Kronur (ISK 6,000,000.-) consisting of thirty thousand (30,000) ordinary shares of a par value of one hundred Icelandic Kronur (ISK 100.-) per share and of thirty thousand (30,000) non-voting preferential shares of a par value of one hundred Icelandic Kronur (ISK 100.-) per share.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

The first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation now reads as follows:

«The ordinary shares of the corporation may be in registered form only.

The non-voting preferential shares of the corporation may be in registered form or in bearer form at the option of shareholders subject to the restrictions foreseen by law.»

A fourth paragraph is added to Article 6 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«No transfers of ordinary shares of the Corporation may be effected from 1st September 1999 on up to and including 20 August 2002, except by way of inheritance upon decease of a holder of ordinary shares.»

The fourth paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation now reads as follows:

«Each ordinary share is entitled to one vote.

Non-voting preferential shares are not entitled to any vote except when required by law in which case such non-voting preferential shares shall be entitled to one vote each.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile.»

The fifth paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation now reads as follows:

«Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those holders of ordinary shares present or represented.»

The second paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation now reads as follows:

«The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In case of distributions to be paid out by the corporation to shareholders, the holders of non-voting preferential shares of the corporation shall be entitled to receive an amount equal to ninety nine point eight three three six one one per cent (99.833611%) of such distributions.

Out of such latter amount, each holder of non-voting preferential shares shall be entitled to receive an amount proportional to the number of non-voting preferential shares he holds.

The remaining amount of such distribution shall be distributed to holders of ordinary shares proportionally to the number of ordinary shares held by each such holder of ordinary shares.

A second paragraph is added to Article 17 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The holder of non-voting preferential shares of the corporation shall be entitled to receive an amount equal to ninety nine point eight three three six one one per cent (99.833611%) of the liquidation proceeds of the corporation.

Out of such latter amount, each holder of non-voting preferential shares shall be entitled to receive an amount proportional to the number of non-voting preferential shares he holds.

The remaining amount of such liquidation proceeds shall be distributed to holders of ordinary shares proportionally to the number of ordinary shares held by each such holder of ordinary shares.»

Valuation

For registration purposes the increases of capital together with the share premium are valued at nine hundred and forty-six million five hundred and twenty-four thousand six hundred (946,524,600.-) Luxembourg Francs.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un août.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ORCA S.A., ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 août 1999, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée s'est ouverte à trois heures trente de l'après-midi sous la présidence de Monsieur Magnús Gudmundsson, administrateur de sociétés, demeurant à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Maître Ari Gudmannsson, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thordur Emil Ólafsson, employé de banque, demeurant à Fentange. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Redénominer les actions de la société actuellement émises «actions ordinaires».

2. Augmenter le capital social de la société à trois millions de couronnes islandaises (ISK 3.000.000,-) par l'émission de cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune.

3. Décider que les actions ordinaires de la société ne peuvent être émises que sous forme nominative.

4. Décider qu'aucun transfert des actions ordinaires de la société ne peut avoir lieu du 1^{er} septembre 1999 jusqu'au 20 août 2002 inclus, sauf par transmission à cause de mort en cas de décès d'un des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires.

5. Augmenter le capital social de la société à six millions de couronnes islandaises (ISK 6.000.000,-) par l'émission de trente mille (30.000) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune à souscrire à leur valeur nominale plus une prime d'émission de cinquante neuf mille neuf cent couronnes islandaises (ISK 59.900,-) par action, soit une prime d'émission totale de un milliard sept cent quatre-vingt-dix-sept millions de couronnes islandaises (ISK 1.797.000.000,-).

6. Décider que les actionnaires détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote auront le droit de recevoir quatre-vingt-dix-neuf virgule huit trois trois six un un pour cent (99,833611%) de toutes distributions à verser par la société aux actionnaires, le surplus devant être versé aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires.

7. Décider que les actionnaires détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote auront le droit de recevoir quatre-vingt-dix-neuf virgule huit trois trois six un un pour cent (99,833611%) de tous produits de liquidation à verser par la société aux actionnaires, le surplus devant être versé aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires.

8. Supprimer le capital autorisé de la société.

9. Modification subséquente des articles 5, 6, 8, 16 et 17 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de redénominer les actions de la société actuellement émises «actions ordinaires».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à trois millions de couronnes islandaises (ISK 3.000.000,-) par l'émission de cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune.

Les nouvelles actions ordinaires de la société ont été souscrites comme suit:

STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société du droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à PO. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;	
deux mille cinq cents actions ordinaires	2.500
WAVERTON GROUP LIMITED, une société du droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à PO. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;	
deux mille cinq cents actions ordinaires	2.500
Total: cinq mille actions ordinaires	5.000

Les sociétés mentionnées sont dûment représentées par M. Magnús Gudmundsson, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur de ces sociétés ayant le pouvoir d'engager ces sociétés par sa seule signature.

Toutes les actions ordinaires ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 500.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les actions ordinaires de la société ne peuvent être émises que sous forme nominative.

Quatrième résolution

L'assemblée décide qu'aucun transfert des actions ordinaires de la société ne peut avoir lieu du 1^{er} septembre 1999 jusqu'au 20 août 2002 inclus, sauf par transmission à cause de mort en cas de décès d'un des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à six millions de couronnes islandaises (ISK 6.000.000,-) par l'émission de trente (30.000) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune à souscrire à leur valeur nominale plus une prime d'émission de cinquante neuf mille neuf cent couronnes islandaises (ISK 59.900,-) par action.

Les nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de la société ont été souscrites comme suit:

STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société du droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à PO Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;	
quinze mille actions privilégiées sans droit de vote	15.000
WAVERTON GROUP LIMITED, une société du droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à PO Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;	
quinze mille actions privilégiées sans droit de vote	15.000
Total: trente mille actions privilégiées sans droit de vote	30.000

Les sociétés mentionnées sont dûment représentées par M. Magnús Gudmundsson, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur de ces sociétés ayant le pouvoir d'engager ces sociétés par sa seule signature.

Toutes les actions privilégiées sans droit de vote ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions de couronnes islandaises (ISK 3.000.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société.

Les actionnaires ont payé en sus de chaque action privilégiée sans droit de vote souscrite une prime d'émission de cinquante neuf mille neuf cents couronnes islandaises (ISK 59.900,-), soit une prime d'émission totale de un milliard sept cent quatre-vingt-dix-sept millions de couronnes islandaises (ISK 1.797.000.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les actionnaires détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote auront le droit de recevoir quatre-vingt-dix-neuf virgule huit trois trois six un un pour cent (99,833611%) de toutes distributions à verser par la société aux actionnaires, le surplus devant être versé aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires.

Septième résolution

L'assemblée décide que les actionnaires détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote auront le droit de recevoir quatre-vingt-dix-neuf virgule huit trois trois six un un pour cent (99,833611%) de tous produits de liquidation à verser par la société aux actionnaires, le surplus devant être versé aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires.

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé de la société.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les statuts sont modifiés comme suit:

L'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à six millions de couronnes islandaises (ISK 6.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune et par trente mille (30.000) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Le premier paragraphe de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Les actions ordinaires de la société ne peuvent être émises que sous forme nominative.

Les actions privilégiées sans droit de vote de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.»

Un quatrième paragraphe est ajouté à l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Aucun transfert des actions ordinaires de la société ne peut avoir lieu du 1^{er} septembre 1999 jusqu'au 20 août 2002 inclus, sauf par transmission à cause de mort en cas de décès d'un des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires.»

Le quatrième paragraphe de l'article 8 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Toute action ordinaire donne droit à une voix. Les actions privilégiées sans droit de vote ne donnent pas droit à une voix sauf dans les cas déterminés par la loi, auxquels cas les actions privilégiées sans droit de vote donnent droit à une voix chacune.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.»

Le cinquième paragraphe de l'article 8 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires présents ou représentés.»

Le deuxième paragraphe de l'article 16 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

En cas de distributions versées par la société aux actionnaires, les actionnaires détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote auront le droit de recevoir quatre-vingt-dix-neuf virgule huit trois trois six un un pour cent (99,833611%) de telles distributions.

De ce dernier montant, chaque actionnaire détenteur d'actions privilégiées sans droit de vote aura le droit de recevoir un montant proportionnel au nombre des actions privilégiées sans droit de vote par lui détenues.

Le surplus de telles distributions sera versé aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires proportionnellement au nombre d'actions ordinaires détenues par un chacun des actionnaires détenteurs de telles actions ordinaires.»

Un deuxième paragraphe est ajouté à l'article 17 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les actionnaires détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote auront le droit de recevoir quatre-vingt-dix-neuf virgule huit trois trois six un un pour cent (99,833611%) de tous produits de liquidation de la société.

De ce dernier montant, chaque actionnaire détenteur d'actions privilégiées sans droit de vote aura le droit de recevoir un montant proportionnel au nombre des actions privilégiées sans droit de vote par lui détenues.

Le surplus de tels produits de liquidation sera versé aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires proportionnellement au nombre d'actions ordinaires détenues par un chacun des actionnaires détenteurs de telles actions ordinaires.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social, ensemble avec la prime d'émission est évaluée à neuf cent quarante-six millions cinq cent vingt-quatre mille six cents (946.524.600,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gudmundsson, A. Gudmannsson, T. Ólafsson, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 119S, fol. 33, case 9. – Reçu 9.436.421 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

A. Schwachtgen.

(45350/230/338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

ORCA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 71.103.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 931 du 31 août 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(45351/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

JAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 53.955.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier adressé à la société en date du 22 novembre 1998 que Madame Annie Draï a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 22 novembre 1998.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45303/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MOGEBA, LIGHT AND SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 18, rue des Peupliers.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Jean Louis Gentile, fonctionnaire des P & T, demeurant à L-4985 Sanem, 18, rue Peupliers;

2.- Michel Morang, maître-menuisier, demeurant à L-4990 Sanem, 11, rue de Niederkorn;

3.- Marc Kieffer, employé de l'Etat, demeurant à L-4988 Sanem, 13, rue de la Fontaine;

4.- Christophe Morang, étudiant, demeurant à L-4990 Sanem, 11, rue de Niederkorn;

5.- Hubert Morang, étudiant, demeurant à L-4990 Sanem, 11, rue de Niederkorn;

les quatre derniers ici représentés par Jean Louis Gentile, préqualifié,

seuls associés de MOGEBA, LIGHT AND SOUND, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-4985 Sanem, 18, rue des Peupliers, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 606 du 23 novembre 1996.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident d'étendre l'activité de la société au commerce d'articles électroménagers et à l'organisation de manifestations culturelles et sportives.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art.3.** La société a pour objet la location de matériel de sonorisation, la location de matériel d'illumination, le commerce d'articles électroménagers et l'organisation de manifestations culturelles et sportives, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

Ils décident de maintenir Jean Louis Gentile, préqualifié, au poste de gérant de la Société et suppriment la mention «à titre bénévole».

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. L. Gentile, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 1999, vol. 843, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 septembre 1999.

F. Molitor.

(45334/223/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MOGEBA, LIGHT AND SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 18, rue des Peupliers.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention afin de au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45335/223/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

KARMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 43.618.

Extract from the resolutions taken by the sole associate on 3rd May 1999 in Luxembourg

It was noted that Mr Mazon had not been active as manger and it was resolved to accept the resignation of Mr Alvi Mazon as a Manager («Gérant») of the Company effective from 1st August 1998. It was resolved to grant full discharge to Mr Alvi Mazon for his duties performed during his mandate.

French translation - Traduction en français

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 3 mai 1999 à Luxembourg

Monsieur Mazon n'ayant pas exercé les fonctions de gérant de la société, il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Mazon avec effet rétroactif le 1^{er} août 1998. Il est décidé d'accorder pleine et entière décharge à Monsieur Mazon pour l'exercice de son mandat.

Certified true extract/Pour extrait conforme

Signature

Manager/Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45309/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le * 1999.

J & BE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 53.793.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 8 juillet 1999.

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer les activités de la société, malgré les pertes dépassant les trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45304/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

J & BE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.793.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 8 juillet 1999

7ème résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'Administration:

M. Marion Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45305/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

JEWELLERY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.622.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

JEWELLERY INVESTMENT S.A.

Signature

(45306/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MASACA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.649.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 27 mai 1999

6ème résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'Administration:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45329/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MASACA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.649.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45330/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

KABERLABA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.874.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 7 juillet 1999

7ème résolution

En conformité avec l'article 9 des statuts de la société l'Assemblée décide de porter le nombre des administrateurs de trois à quatre et de nommer M. Virgilio Ranalli nouvel administrateur de la société.

L'Assemblée décide entre autres de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'Administration:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Virgili Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45307/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

KABERLABA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.874.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 7 juillet 1999.

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer les activités de la société, malgré les pertes dépassant les trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45308/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LA POUDRERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 29.342.

Il résulte des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration qu'actuellement les organes de la société sont constitués comme suit:

Conseil d'Administration:

Monsieur Edmond Felgen, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Monsieur Charles-Louis Ackerman, Administrateur-Délégué
Monsieur Dominique Laval, Administrateur
Monsieur Daniel Perot, Administrateur

Commissaire:

Monsieur Jean-Pierre Hardt
Certifié sincère, véritable et conforme aux livres.

Nous vous prions de bien vouloir modifier notre inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg comme suit:

Radiation comme Commissaire de Monsieur Nicolas Comes, démissionnaire.

Nomination comme Commissaire de Monsieur Jean-Pierre Hardt pour un terme de six années.

Kockelscheuer, le 8 juin 1999.

E. Felgen

C.-L. Ackerman

Président du Conseil d'Administration

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45312/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LA JASSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.537.

Les statuts coordonnés, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 99, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour LA JASSO S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(45310/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LA JASSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.537.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour LA JASSO S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(45311/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LIBANIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 21.293.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45313/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LIBANIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 21.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 1999

- La cooptation de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2003.

- La société HIFIN S.A., 3, Place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de la société C.A.S. CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour LIBANIL S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45314/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

NEW TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue du Laboratoire.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 99, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45342/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

NEW TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue du Laboratoire.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 99, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(45341/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LIMBO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.231.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 juillet 1999

1. La démission de Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre en tant que commissaire aux comptes est acceptée. La société HIFIN S.A., 3, Place Dargent, Luxembourg est nommé en son remplacement jusqu'à l'assemblée de 2001.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour LIMBO INVEST HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45315/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LIMBO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.231.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45316/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LOMO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.721.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue au siège social en date du 7 juin 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(45317/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

NEI HAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 6, rue Charlemagne.

R. C. Luxembourg B 65.772.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration ayant eu lieu à Luxembourg le 23 septembre 1999

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'élire comme nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Bernard Irthum, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 43, rue Blaschette, en remplacement de la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN, démissionnaire.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

R. Haeck

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 7, case 3. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45340/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LUXMOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 57.635.

Il résulte des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration qu'actuellement les organes de la société sont constitués comme suit:

Conseil d'Administration:

Monsieur Edmond Felgen, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Monsieur Charles-Louis Ackerman, Administrateur-Délégué
Monsieur Jean-Claude Schmitz, Administrateur

Commissaire:

Monsieur Jean-Pierre Hardt
Certifié sincère, véritable et conforme aux livres.

Nous vous prions de bien vouloir modifier notre inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg comme suit:

Prolongation du mandat de Commissaire de Monsieur Jean-Pierre Hardt pour un nouveau terme de trois années.
Kockelscheuer, le 3 mai 1999.

E. Felgen C.-L. Ackerman
Président du Conseil d'Administration Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45324/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

LUXMOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 57.635.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le lundi 3 mai 1999

L'Assemblée Générale décide sur proposition du Conseil d'Administration de reconduire le mandat de Commissaire de Monsieur Jean-Pierre Hardt pour un nouveau terme de trois années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2002.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 3 mai 1999.

E. Felgen C.-L. Ackerman
Président du Conseil d'Administration Administrateur-Délégué

(45325/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MAGABIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.268.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour MAGABIR S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(45326/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MAINCAP REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.496.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue au siège social en date du 7 juin 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(45327/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

WAGRAM FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.442.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WAGRAM FINANCE, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, de 1998, page 11000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur-Adjoint, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elise Lethuillier, Juriste, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Seince, Juriste, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Conversion, rétroactivement au 1^{er} janvier 1999, de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en euro, de telle sorte qu'après cette conversion le capital, actuellement d'un montant de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), s'élèvera à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euro soixante-dix cents (49.578.70,- EUR) et sera représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.
3. Augmentation de capital à raison de quatre cent vingt et un euro trente cents (421,30 EUR) sans émission d'actions nouvelles et réinstauration de la désignation de la valeur nominale des actions, de telle sorte que le capital s'élèvera à cinquante mille euro (50.000,- EUR), et sera représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR), chacune.
4. Souscription à cette augmentation de capital par les actionnaires actuels, chacun proportionnellement à sa participation dans le capital et libération entière par versements en espèces.
5. Augmentation de capital à raison de cinq cent cinquante mille euro (550.000,- EUR) par l'émission de vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, de telle sorte que le capital s'élèvera à six cent mille euro (600.000,- EUR) et sera représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.
6. Renonciation par l'autre actionnaire à son droit préférentiel de souscription, souscription et libération entière par apport en espèces, des vingt-deux mille (22.000) actions nouvellement émises pour PRITRUST S.A.
7. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
8. Conversion de la monnaie d'expression du capital autorisé de francs luxembourgeois en euro et augmentation de celui-ci, de sorte que celui-ci, actuellement d'un montant de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF), s'élèvera à deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cents euro (2.974.700,- EUR) et sera représenté par cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit (118.988) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.
9. Modification subséquente du quatrième alinéa de l'article 5 des statuts.
10. Introduction de la possibilité pour le conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé.
11. Modification subséquente de l'article 5 des statuts par l'ajout d'un dernier alinéa.
12. Renumérotation des articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 lesquels deviennent les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et ajout de nouveaux articles 6 et 7 qui auront la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 7. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements, sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
 f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en euro, de telle sorte qu'après cette conversion, celui-ci, actuellement d'un montant de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) s'élèvera à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euro soixante-dix cents (49.578,70 EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, cette conversion produisant ses effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 1999.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de quatre cent vingt et un euro trente cents (421,30 EUR) sans émettre d'actions nouvelles et de réinstaurer la désignation de la valeur nominale des actions, de telle sorte que le capital s'élèvera à cinquante mille euro (50.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR), chacune.

Souscription - Libération

Ensuite les actionnaires représentant la totalité du capital, à savoir:

- Madame Elise Lethuillier, prénommée,
- PRITRUST S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 19 août 1999,

ont déclaré exercer leurs droits préférentiels de souscription et avoir libéré l'augmentation de capital par apport en espèces, de sorte que la somme de quatre cent vingt et un euro trente cents (421,30 EUR) est à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de cinq cent cinquante mille euro (550.000,- EUR) et d'émettre vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, de telle sorte que le capital s'élèvera à six cent mille euro (600.000,- EUR) et sera représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, PRITRUST S.A., représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les vingt-deux mille (22.000) actions nouvellement émises et les avoir libérées entièrement par

apport en espèces de sorte que la somme de cinq cent cinquante mille euro (550.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à six cent mille euro (600.000,- EUR) représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé et de convertir sa monnaie d'expression de francs luxembourgeois en euro, de sorte que celui-ci, actuellement d'un montant de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF), s'élèvera à deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cents euro (2.974.700,- EUR) et sera représenté par cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit (118.988) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Septième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 5 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Quatrième alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, fixé à deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cents euro (2.974.700,- EUR), représenté par cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit (118.988) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire la possibilité pour le conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, le tout sur le vu du rapport du conseil d'administration daté au 19 août 1999 en conformité de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales. Ledit rapport signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts en y ajoutant un dernier alinéa qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** Conformément aux dispositions de l'article 323(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de renuméroter les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 lesquels deviennent les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et d'ajouter de nouveaux articles 6 et 7 qui auront la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 7. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;

c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements, sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;

d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;

e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;

f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et

g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à 22.186.945,- LUF.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ 290.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, E. Lethuillier, E. Seince, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 3CS, fol. 35, case 6. – Reçu 222.039 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 septembre 1999.

G. Lecuit.

(45416/220/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

WAGRAM FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 septembre 1999.

G. Lecuit.

(45417/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

AD GSM CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen LEEWARD HOLDINGS CORP., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Roland Roth, indépendant, demeurant à L-7563 Mersch, 14, rue des Romains,

en vertu d'une procuration générale lui délivrée à Panama City, le 13 février 1995, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur est restée annexée à un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 avril 1998 (N° 2070 de son répertoire).

2.- Monsieur Roland Roth, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme dénommée AD GSM CENTER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Eischen (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal le commerce en gros et en détail de matériel informatique et hifi, de matériel en téléphonie mobile et fixe, ainsi que le commerce d'articles de quincaillerie, d'accessoires et de pièces de rechange pour véhicules automoteurs.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quinze mille francs luxembourgeois (LUF 15.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de septembre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 1999.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LEEWARD HOLDINGS CORP., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Monsieur Roland Roth, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Marc Lambert, employé privé, demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 37, rue de Neufchâteau.

2.- Monsieur Thierry Massot, administrateur de société, demeurant à F-01360 Balan, 456, route de Lyon.

3.- Monsieur André Belet, administrateur de société, demeurant à B-1082 Bruxelles, 549, rue de Grand Bigard, Boîte

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme de droit luxembourgeois GEFECO S.A., GESTION FINANCIERE ET CONSULTING, ayant son siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2005.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8476 Eischen, 28, rue de Steinfort.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Marc Lambert, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Fentange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Roth, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 1999, vol. 843, fol. 98, case 4. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 septembre 1999.

J.-J. Wagner.

(45426/239/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 1999.

TRIANGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.212.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise TRIANGLE S.A., ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42.212, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 91 du 26 février 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marina Lespagnard, fondée de pouvoir, demeurant à Aubange (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Laurent, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.300 (mille trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de USD 170.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 130.000,- à USD 300.000,- par apport en espèces avec l'émission de 1.700 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- chacune.

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération en espèces des 1.700 actions.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 170.000,- (cent soixante-dix mille US dollars) en vue de le porter de son montant actuel de USD 130.000,- (cent trente mille US dollars) à USD 300.000,- (trois cent mille US dollars), par la création et l'émission de 1.700 (mille sept cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société anonyme de droit suisse CENTRAPRIV ZÜRICH A.G., ayant son siège social à CH-8039 Zürich (Suisse), Stauffacherquai 44.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société CENTRAPRIV ZÜRICH A.G., prédésignée, ici représentée par Madame Marina Lespagnard, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire les 1.700 (mille sept cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société TRIANGLE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de USD 170.000,- (cent soixante-dix mille US dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art.5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à USD 300.000,- (trois cent mille US dollars), représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Lespagnard, G. Laurent, N. Lang, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 119S, fol. 40, case 6. – Reçu 66.310 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

J. Elvinger.

(45405/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

TRIANGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.212.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(45406/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MARK STEEL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 58.039.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue au siège social en date du 7 juin 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(45328/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MICROTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 23.760.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Luxembourg

Signature

(45333/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MEDIA TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 40.016.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau N.-E. Nijar

Administrateurs

(45331/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.203.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

(45336/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.203.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 12 mai 1999

6^{ème} résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'Administration:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45337/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MONDIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.565.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau R. Haigh

Administrateurs

(45338/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

MONTALBANO THREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.577.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(45339/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

NORD STRASSEN AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 56.018.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 1998

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Ange Barde, demeurant à Sanary-sur-Mer (F), comme Administrateur-délégué de la société et lui donne pleins pouvoirs en vue de la gestion journalière de la société, y compris les opérations bancaires.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45345/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

NORD STRASSEN AUTOMOBILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 56.018.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire

AFFECTATION DE LA PERTE DE L'EXERCICE

Résultats reportés LUF 98.350,-

Conseil d'administration

Monsieur Ange Barde, demeurant à Sanary-sur-Mer (F)

Monsieur Alain Barde, demeurant à Sanary-sur-Mer (F)

Monsieur Pierre Bezia, demeurant à Beaulieu sur Mer (F)

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

société civile

(45346/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

PRESS DISTRIBUTION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.367.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRESS DISTRIBUTION COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1994 page 6477.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Stéphane Hadet, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Delphine Tempe, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société de droit irlandais RONGWHELL LIMITED, avec siège social à Dublin (Irlande).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Oostvogels, S. Hadet, D. Tempe, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 3CS, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 septembre 1999.

G. Lecuit.

(45355/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

NOBLE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.974.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue au siège social en date du 7 juin 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(45343/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

**ONYX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. TREASURY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.116.

Statuts coordonnés, en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue au siège social en date du 7 juin 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(45349/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 5.955.

Nous vous prions de bien vouloir modifier notre inscription au registre de commerce comme suit:

- Radiation comme Administrateur de Monsieur Robert Le Bouter, décédé le 27 mars 1999.
- Prolongation du mandat de Monsieur Axel Dumont, Commissaire, pour un nouveau terme de trois années, venant à échéance en l'an 2002.
- Nomination de Madame Jacqueline Le Bouter comme Administrateur pour un terme de deux années, venant à échéance en l'an 2001.

Kockelscheuer, le 12 mai 1999.

M. E. Felgen

M. C.-L. Ackermann

Président du Conseil d'Administration

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45352/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 5.955.

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Robert Le Bouter, Administrateur, en date du 27 mars 1999.
L'Assemblée Générale décide sur proposition du Conseil d'Administration de reconduire le mandat d'Administrateur de Monsieur Axel Dumont pour un nouveau terme de trois années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2002.

L'Assemblée Générale décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer comme Administrateur Madame Jacqueline Le Bouter pour un terme de deux années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2001.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 12 mai 1999.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

M. E. Felgen

M. C.-L. Ackermann

Président du Conseil d'Administration

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1999, vol. 524, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45353/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

PROJECT CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfert, 11, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 63.207.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 septembre 1999 que le bilan de l'année 1998 est accepté à l'unanimité.

Il a été acté que le capital de la société a été entièrement libéré en date du 8 septembre 1999.

Les actionnaires accordent décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes et reconduisent leur mandat pour l'exercice suivant.

Pour inscription - réquisition - modification
Signature

Enregistré à Capellen, le 24 septembre 1999, vol. 135, fol. 17, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(45356/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

PROJECT CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfert, 11, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 63.207.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 24 septembre 1999, vol. 135, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Signature.

(45357/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

RGB. FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.130.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

RGB. FIN S.A.
Signature

(45363/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

RGB. FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.130.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

RGB. FIN S.A.
Signature

(45362/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

ODDA FINANCE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 8, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Extrait de l'assemblée générale du 16 septembre 1999

1. L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997;
 2. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice se terminant au 31 décembre 1997 au montant de FRF 168.846,- à la réserve légale à concurrence de FRF 6.211,- et au bénéfice reporté lequel s'élève dorénavant à FRF 118.005,-;
 3. L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997;
 4. Le mandat des administrateurs et Commissaire aux Comptes venant à échéance, l'Assemblée reconduit leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 1999.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 1999.

Pour la société
V. Goy
Administrateur

(45347/501/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

ODDA FINANCE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 8, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Extrait de l'assemblée générale du 16 septembre 1999

1. L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 1998;
 2. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice se terminant au 31 décembre 1998 au montant de FRF 181.794,- à la réserve légale à concurrence de FRF 9.090,- et au bénéfice reporté lequel s'élève dorénavant à FRF 290.709,-;
 3. L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 1999.

Pour la société
V. Goy
Administrateur

(45348/501/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.454.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 1999, vol. 527, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau R. Heigh
Administrateur Administrateur

(45344/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 1999.